



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 04 Mars 2015

Date de la convocation 18 Février 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à Mme BLANQUET Elisabeth, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, Mme OLLIE Sophie à M.DO Laurent, Mme PASSIEUX Marie à M.COSTE Bernard, M.BRUN Olivier à M.VALERO Claude. Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.RODRIGUEZ Joseph à M.DIDELET Serge,</p>

Objet : Convention entre la Mutualité Française Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais pour l'établissement multi-accueil collectif « A pas de loup » situé sur la commune de Paulhan.

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que suite à l'ouverture de l'établissement multi-accueil collectif « A pas de loup » situé sur la commune de Paulhan, il convient de formaliser, au travers d'une convention de partenariat (voir pièce jointe) les relations administratives et financières entre la mutualité Française Hérault et la Communauté de communes du Clermontais pour l'année 2014.

La Communauté de Communes s'engage à apporter son soutien financier à hauteur d'un montant maximum de **53 390.54 Euros** correspondant au fonctionnement de la période du 25 Août 2014 au 31 Décembre 2014.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention entre la Mutualité Française Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais pour l'établissement multi-accueil collectif « A pas de loup » situé sur la commune de Paulhan tel que présenté et joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150306-2015-03-04-40-DE
Date de télétransmission : 16/03/2015
Date de réception préfecture : 16/03/2015